



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2019-04-003

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2019

Sommaire

PREFECTURE PAIE

41-2019-04-08-003 - Arrêté préfectoral du 8 avril 2019 confiant à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme la suppléance du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher du 9 avril 2019 au 12 avril 2019 (1 page)

Page 3

PREFECTURE PAIE

41-2019-04-08-003

Arrêté préfectoral du 8 avril 2019 confiant à Mme Léa
POPLIN, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme la
suppléance du secrétaire général de la préfecture de
Loir-et-Cher du 9 avril 2019 au 12 avril 2019

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral du - 8 AVR. 2019
confiant à Mme Léa POPLIN,
sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme
la suppléance du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher
du 9 avril 2019 au 12 avril 2019

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINÉ en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de M. Romain DELMON, administrateur civil, détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Léa POPLIN, directrice hors classe des services pénitentiaires, en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Vendôme ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2018-08-17-004 du 17 août 2018 portant délégation de signature à M. Romain DELMON, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2018-08-17-005 du 17 août 2018 relatif à la suppléance du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Considérant la période de congés de M. Romain DELMON, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher et de Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay;

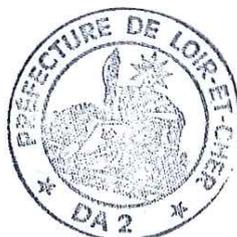
ARRÊTE :

Article 1 : Pendant la période se déroulant du mardi 9 avril 2019 au vendredi 12 avril 2019, la suppléance du secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher est confiée à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme.

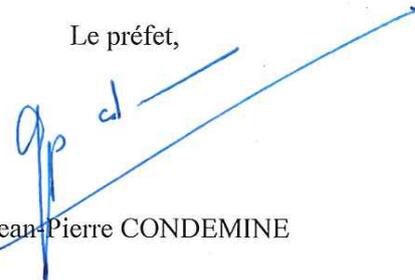
La délégation de signature accordée à M. Romain DELMON, secrétaire général, par arrêté préfectoral n° 41-2018-08-17-004 du 17 août 2018 susvisé est attribuée, pendant la période mentionnée à l'article 1, à Mme Léa POPLIN. Elle concerne la signature de tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Loir-et-Cher, y compris en matière d'ordonnancement secondaire, à l'exclusion des déclinatoires de compétence, des arrêtés de conflits et ce qui concerne l'exercice du droit de passer outre à un avis défavorable du contrôle financier *a priori* et l'exercice du droit de réquisition du comptable.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à Mme Léa POPLIN et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le - 8 AVR. 2019



Le préfet,


Jean-Pierre CONDEMINÉ